



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **YAMAN SOFRA SARL**, Rue Saint-Bernard 2, 1510 Moudon
2. Déclaration de faillite: 13.09.2011
3. Suspension de faillite: 04.10.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.10.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : l'exploitation de tout établissement privé ou public, tels que tea-rooms, cafés, cafés-restaurants, bars, dancings, buvettes quelconques, établissements à caractère hôtelier et autres, ainsi que l'organisation d'événements, de quelque nature qu'ils soient; l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation et la commercialisation en général, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, de tous biens, produits et matériels en relation directe ou indirecte avec la restauration et l'hôtellerie.

Office des faillites de l'arrondissement  
de la Broye et du Nord vaudois  
1400 Yverdon-les-Bains

00694779

